

## Pétitions

## L'ABANDON DES PHARES

**M. Ray Skelly (Comox—Powell River):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes qui vivent sur la côte du Pacifique. Elle a trait à la décision du gouvernement de ne plus utiliser de phares. Ils soulignent dans leur pétition que cette décision suscitera de graves difficultés dans le domaine de la sécurité, qu'elle réduira la capacité de faire des prévisions météorologiques exactes et qu'elle nuira aux communications dans une région où la navigation est dangereuse. Ils prient le gouvernement de ne plus songer à abandonner ces phares et de conserver intact le système de sécurité sur la côte du Pacifique.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME  
KATIMAVIK

**M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 350 jeunes personnes de Windsor et de Winnipeg qui continuent à exprimer leur inquiétude à propos de la suppression du programme Katimavik et de la politique générale du gouvernement en ce qui concerne les besoins de la jeunesse.

● (1110)

L'ACCÈS AU RÉSEAU DE TÉLÉVISION DE RADIO-CANADA—LE  
BASSIN D'ATHABASKA

**M. John Gormley (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter à la Chambre une pétition signée par des citoyens demeurant dans le bassin hydrographique d'Athabasca dans ma circonscription de Battlefords—Meadow Lake au nord de la Saskatchewan. La pétition expose leurs nombreuses difficultés à obtenir accès au réseau de télévision de Radio-Canada. Les pétitionnaires représentent les localités de Fond-du-Lac, Uranium City, Camsell Portage et Stony Rapids. Les pétitionnaires demandent au Parlement de les aider à régler de façon satisfaisante le problème que pose la diffusion des émissions de Radio-Canada dans la région d'Athabasca.

L'ÉVALUATION DES INSTALLATIONS D'ENTRETIEN DU CN—LES  
ATELIERS DE MONCTON

**M. Dennis H. Cochrane (Moncton):** Monsieur le Président, je suis persuadé que vous ne pouvez pas imaginer l'objet de cette pétition. Au nom des électeurs de la circonscription fédérale de Westmorland-Kent et Moncton, je suis heureux de présenter cette pétition à la Chambre des communes. Elle a été jugée recevable par le greffier des pétitions. Elle a trait à l'évaluation que poursuit le CN de la capacité de ses ateliers au Canada. Elle signale les inquiétudes éprouvées dans le grand Moncton et recommande instamment aux députés de faire tout leur possible pour empêcher la dégradation de ces installations.

[Français]

LA LOI SUR LA CONVENTION DES NATIONS UNIES  
CONCERNANT LES SENTENCES ARBITRALES  
ÉTRANGÈRES

## MESURE D'ÉTABLISSEMENT

**L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** demande à présenter le projet de loi C-107 intitulé: «Loi de mise en oeuvre de la Convention des Nations Unies pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères».

**M. le Président:** Plaît-il à la Chambre d'autoriser le ministre à présenter le projet de loi?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1<sup>re</sup> fois et l'impression en est ordonnée.)

**M. le Président:** Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

**Des voix:** D'accord.

\* \* \*

## COMITÉ DE SÉLECTION

ADOPTION DU 33<sup>E</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Scott Fennell (Ontario):** Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose, appuyé par M. Lewis, que le 33<sup>e</sup> rapport du Comité de sélection présenté plus tôt aujourd'hui soit adopté.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

**M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 543.

[Texte]

## LES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Question n° 543—**M. Henderson:**

En a) 1983, b) 1984, c) 1985, combien de travailleurs saisonniers ont gagné un revenu net de plus de (i) \$20,000 (ii) \$35,000 (iii) \$50,000?

**L'hon. Elmer M. MacKay (ministre du Revenu national):** Le ministère du Revenu national ne rassemble pas les renseignements nécessaires pour déterminer si un particulier est un travailleur saisonnier.